



Directives Stage TTL



1. Préambule.....	2
2. Directive de stage.....	2
2.1 Déroulement.....	2
2.2 Exigences du stage.....	2
2.1.1 Critères / Conditions cadres.....	2
2.2.2 Documents de stage.....	2
2.3 Administration.....	3
3. Visite d'entraînement.....	3
3.1 Exigence.....	3
4. Détermination d'examen.....	3
4.1 Conditions de départ.....	3
4.2 Documents à remettre.....	4
5. Examen.....	4
5.1 Examen oral.....	4
5.2 Examen écrit.....	4
6. Critère de conclusion pour le diplôme «Entraîneur Talent L».....	4
6.1 Echelle d'évaluation.....	4
6.2 Parts de l'examen.....	4
6.3 Décision.....	5
7. Classification.....	5



1. Préambule

La présente directive décrit les lignes directrices et les conditions préalables pour terminer le diplôme de SIHF «Entraîneur Talent L». La reconnaissance de diplôme est faite par SIHF et est inscrite dans My Hockey. Les notes finales servent de référence dans l'évaluation de futures formations d'entraîneur (SIHF/OFSPPO).

2. Directive de stage

Le „stage“ fait partie intégrante de la formation, et est une condition pour atteindre le diplôme d'entraîneur „Entraîneur Talent L“

2.1 Déroulement

L'entraîneur demande via le formulaire (voire sur le site) après la première partie du cours introduction au sport de performance de l'OFSPPO au moins un mois avant le début du stage. La requête est validée, complétée ou refusée par SIHF. Après exécution du stage de SIHF, les documents suivants sont à envoyer auprès SIHF:

- Rapport en forme digital
- Requete de stage compléter
- Planing de macrocycles
- Planing annuel

SIHF évalue les rapports de stage.

2.2 Exigences du stage

2.1.1 Critères / Conditions cadres

Le stage doit impérativement être effectué entre le cours introduction au sport de performance l'examen entraîneur Talent L. Un "STAGE" contient 15 unités „visites dans un club“ (entraînements, matchs, théories) dans un club « étranger». Cela doit être une équipe d'un niveau supérieur au niveau entraîné par le candidat. Exemple: entraîneur de Moskitos A □ Moskitos Top ou Mini. Le stage doit en principe être effectué „en hiver“ et lié à des entraînements sur glace.

2.2.2 Documents de stage

Volume

Texte selon le document Word de SIHF:

- 6 pages de texte (Word - grandeur d'écriture 12 Pt) sans la page de titre ou 10 slide de PPT
- Clip (Clip de formation durée max: 1 min)
- Planing de macrocycles ou Planing annuel de l'équipe

Contenu

Le rapport est divisé en deux parties:

- Contenu / Mise en pratique d'un thème hockeyistique de son choix : 4 pages



Drills, Explications, keypoints , indications pour le niveau, interviews, les vidéos ou autres images peuvent également être intégrées au travail

- Rapport sur les observations de la visite de stage sur le thème: 2 pages statements, analyse, évaluation des observation, divers, feedback de l'entraîneur

2.3 Administration

Documents: cf website

Il faut envoyer le rapport à:
julie.jakob@sihf.ch
Swiss Ice Hockey Federation
Flughofstrasse 50, Postfach, 8152 Glattbrugg

3. Visite d'entraînement

Une visite d'entraînement fait également partie de la conclusion du diplôme. Cette visite aura également lieu entre la première et la deuxième du cours introduction de sport de performance.

3.1 Exigence

- Requête de visite d'entraînement
- Préparation d'entraînement (Script selon document SIHF)

Visite avec un Instructor Coach SIHF ou un entraîneur d'un club autorisé. La visite sera évaluée ainsi que la préparation de l'entraînement et fait partie de la note finale.

Note 1 : insuffisant

Note 2 : ok avec des manques et devoirs complémentaires

Note 3 : suffisant

Note 4 : réjouissant

Note 5 : excellent

4. Détermination d'examen

4.1 Conditions de départ

SIHF

- Diplôme "Entraîneur PERFORMANCE"
- Activité avec une équipe du niveau Top / Elite ou actif 2ème ligue ou plus haut.

OFSPQ

- Cours introduction de sport de performance effectuée et réussie

Visite certifiée d'entraînement

- Avec une note 2 ou mieux, le participant est accepté à l'examen mais a peut-être des travaux complémentaires à effectuer.



- Avec une note 1, le participant n'est pas accepté à l'examen. Il a la possibilité, de refaire une visite d'entraînement à ses propres frais.

4.2 Documents à remettre

Tous les documents sont à remettre au plus tard 1 mois avant le délai d'examen au SIHF (cf 2.3, Administration):

- Rapport de stage, formulaire inclus Les exigences du rapport sont définies dans les conditions cadre du stage
- Planing de marcocycle et planing annuel
- Clip de formation
- Exemple d'entraînement en rapport avec le chip

5. Examen

5.1 Examen oral

Durée de 15' par participant: questionnement sur le thème du rapport de stage.
Questions supplémentaire sur les modules J+S ou sur la pratique ou sur les documents remis.

5.2 Examen écrit

Durée examen 60': Etude de cas, question ouvertes sur tous les domaines

6. Critère de conclusion pour le diplôme «Entraîneur Talent L»

6.1 Echelle d'évaluation

- 1 faible
- 1.5 insuffisant
- 2 manques
- 2.5 suffisant avec potentiel
- 3 moyen
- 3.5 bon
- 4 réjouissant
- 4.5 très bon
- 5 excellent

6.2 Parts de l'examen

- Note visite de terrain
- Note présentation de thème du cours introduction de sport de performance: Contenu 33% / Présentation 33% / Personnalité 33%
- Note d'examen oral
- Note d'examen écrit
- Note documents remis : planing, clip de formation, ...
- Note sur ton travail de stage



Note finale: moyenne des 6 notes, arrondie d'une demi-note (échelle 1-5)

6.3 Décision

Réussi:

- Moyenne non arrondie 2.5 et plus
- Pas de notes sous 2
- Pas de travaux complémentaires à rendre

7. Classification

Finalisation de l'examen

La classification est inscrite dans My Hockey.

- **Réussi avec 4 et 5:** Le participant, pour autant qu'il satisfasse aux conditions d'admission du FEP, est soutenu par SIHF pour une éventuelle formation SO
- **Réussi avec note entre >3:** En principe analogue à A, mais avec des devoirs complémentaires
- **Réussi avec note 2.5 et 3:** Devoirs complémentaires pour poursuivre la formation d'entraîneur
- **Pas réussi: Moyen note ≤ 2 ou une note partielle en-dessous de 2:** Devoirs complémentaires pour conclure le TTL d'après la décision d'examen